

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Réhabilitation du gymnase du verger – Avenant n°1 au marché M14-66

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Châtellerault prévoit la réhabilitation du gymnase du Verger afin de le mettre en conformité avec la réglementation relative à l'accessibilité et d'améliorer le confort des utilisateurs. Pour réaliser les travaux, la collectivité a lancé une procédure adaptée et par délibération n°21 en date du 3 décembre 2014, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues.

Des ajustements techniques de chantier s'avèrent nécessaires pour le lot n°2 :

Objet de l'avenant n°1 au lot 2 : Plus-value pour la création de deux linteaux pour les portes des vestiaires 3 et 4 ainsi que le remplacement du plafond du local stockage de matériels.

- **Lot 2 : Menuiseries intérieures / Plâtrerie – Entreprise SARL DUPUY.**
 - **Montant TTC initial** : 50 322,31€
 - **Avenant n°1** : 6 759,24 €
 - **Nouveau montant TTC** : 57 081,55 €**Soit une augmentation de 13,43%.**

* * * * *

VU l'article 28 du code des marchés publics relatif aux procédures adaptées,

VU la délibération n°21 du conseil municipal du 3 décembre 2014 relative à la signature des marchés de travaux pour les travaux de réhabilitation du gymnase du verger,

CONSIDERANT la proposition de l'entreprise concernée entraînant une variation dans le montant du marché de travaux,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant au marché M14-66 pour les montants indiqués ci-dessus ou toutes pièces relatives à ce dossier.

Les dépenses seront imputées sur la ligne budgétaire 411.8/2313/P1062/5300.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le Maire

Transmis à la sous-préfecture, le 30/6/2015

Publié au siège de la mairie, le 29/06/2015

n° 4321

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER